

Collectif Inter-associatif du Refus des Nuisances Aériennes
Maison de Quartier du Vieux Conflans
4, Place de l'Eglise
78700 Conflans Sainte-Honorine



Communiqué du CIRENA du 21 décembre 2008

Le CIRENA ne peut en aucune façon se satisfaire du rapport de propositions adressé par le Président du Conseil Economique et Social, M. DERMAGNE à MM BUSSEREAU et BLANC en charge de l'élaboration de la Charte de Développement Durable de l'Aéroport de Roissy.

Conformément à ce que redoutait le CIRENA, qui a été auditionné par la Commission DERMAGNE, ce document ne contient aucune avancée en terme de réduction des nuisances aériennes. Il ne reprend en rien les propositions du CIRENA remises par écrit le 7 mai 2008 à M. DERMAGNE lors de l'audition. Il ne contient pas les bases de « l'accord mutuellement avantageux » entre les « différentes parties prenantes » que souhaitait le Président de la République dans sa lettre de mission à M. DERMAGNE.

Il se contente en effet de reprendre un certain nombre de propositions de la DGAC, toujours les mêmes, dont il est question depuis des années : réduction du bruit à la source pour les avions de nuit, interdiction des avions bruyants du chapitre 3, amélioration des approches, renouvellement des flottes, formation des pilotes.

Ces propositions sont notoirement insuffisantes du fait de l'augmentation constante du trafic qui efface mécaniquement les maigres gains qui ont pu être obtenus en matière de réduction des nuisances sonores.

Par ailleurs, l'amélioration des approches préconisée par l'ACNUSA depuis des années est loin d'être un fait acquis.

Seule l'application immédiate des trois mesures de bon sens martelées par le CIRENA depuis sa création entraînera une réduction significative des nuisances pour les centaines de milliers de survols du nord-ouest de l'Ile-de-France :

- Relèvement des altitudes de survol de nos villes du Nord-ouest Francilien (situées à plus de 30 km de Roissy) au-dessus de 3000 mètres et amélioration des trajectoires et des procédures d'approche ;

- Limitation impérative du nombre de mouvements annuels sur Roissy à un maximum de 500.000 (2 fois Orly) ;
- Suppression définitive des vols de nuit et instauration d'un véritable couvre-feu de huit heures d'affilée sur Roissy (de 23h à 7h) comme le recommande l'Organisation Mondiale de la Santé.

En aucun cas le CIRENA ne cautionnera par sa signature un texte qui ne reprendrait pas les trois points de sa plateforme.

Jean-François MICHEL
Président du CIRENA